



ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

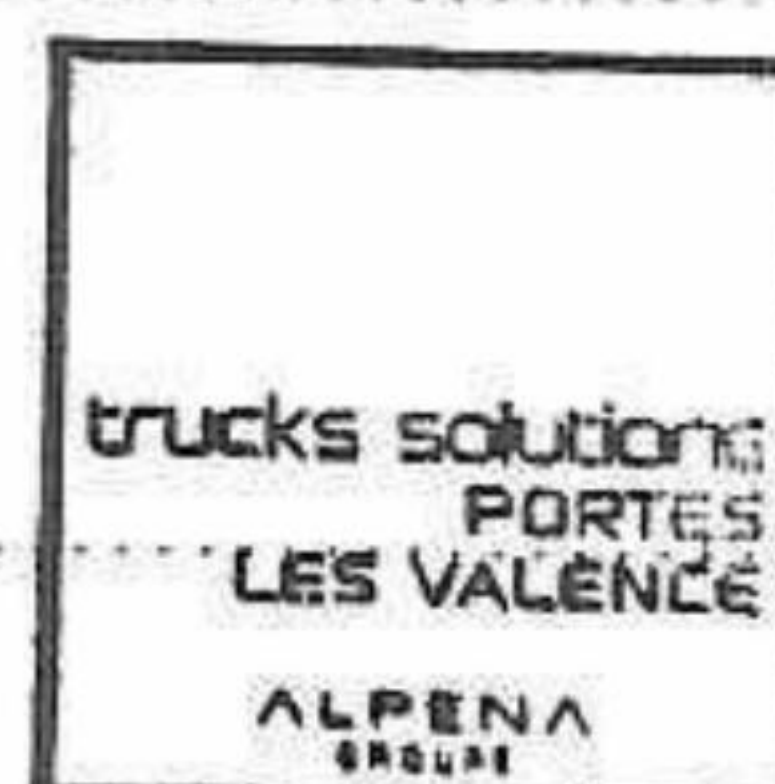
N°

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 23/05/2026

Je soussigné :

- station agréée par le constructeur :



TRUCKS SOLUTIONS PORTES-LES-VALENCE

au capital de 34 758 €

118 rue Montmousseau

26800 Portes-les-Valence

Tél: +33 04 75 57 30 95 - www.trucks-solutions.com

SIRET 319 901 328 00025 - TVA : FR61319901328

- adresse :

- vérificateur :

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

- Véhicule : DS 609 VLW

- Marque : Renault

- Type : Tracteur

- N° de série (N° VIN)

V F 6

1 1 A 1 G 1

F D 0 1 0 0 3 8

Fait le : 30/05/2025

Lieu :

Code du plombage :

Signature du vérificateur :

(1) Date attestation + 1 an :